

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 05 Avril 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

**Le Comité syndical, convoqué le 30 mars 2016, s'est réuni salle 101, « La City », 4 rue
Gabriel Plançon à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT,
Présidente**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h20

Etaient présents :

C.A.G.B : BIZE Thibaut; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; DUCHEZEAU Pascal; GALLIOU Françoise;
LETHIER Michel; LOPEZ François; MAGNIN FEYSOT Christian; MOUGIN Philippe; POUJET Yannick;
RUTKOWSKI Serge; THIEBAUT Catherine
C.C.A.L.L : MARGUET Vincent; MAIRE Pierre
C.C.C.Q : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique; EDME Philippe
C.C.D.B.B : MENESTRIER Jean-François
C.C.P.O : DUCRET Sylvain; PROST Jean-Paul
C.C.V.M : MORALES Roland, MARCHAL François
C.C.V.S.V : AUBRY Didier; DUPONT Marc; POURRET Daniel

Etaient excusés :

C.A.G.B : BARTHELET Catherine; BESANCON Jean Noel; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc;
CURIE Pascal; FIETIER Vincent; HUOT Daniel; LEMERCIER Myriam; LOYAT Michel; PREIONI Claude;
WANLIN Sylvie
C.C.D.B.B : RACLOT Franck; CONTINI Jean-Claude
C.C.V.A : PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : M. DUCHEZEAU

Procuration de vote :

Mandants : LAITHIER Didier; FALCINELLA Béatrice
Mandataires : DUCRET Sylvain; CAULET Claudine

Objet : 4.C Convention avec l'ISBA

CONVENTION AVEC L'ISBA

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-président

Afin de valoriser les démarches liées à la valorisation des déchets, le SYBERT propose de s'associer à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) de Besançon. Ainsi, le SYBERT s'engage à mettre à disposition des étudiants (dans la limite estimée de valeur matière de 3000 € pour une année pour l'ensemble de l'ISBA), des matériaux issus des opérations de tri du SYBERT comme matière première, pour des créations artistiques.

Les étudiants se rendront sur le pôle de valorisation des déchets afin de récupérer, à leur frais, les matériaux dont ils souhaitent disposer pour leurs travaux. Un lien social sera ainsi créé entre les étudiants et les agents du SYBERT.

Les œuvres produites pourront à la demande du SYBERT, être utilisées pour promouvoir les actions de valorisation des déchets lors de manifestations ou dans les installations du SYBERT.

A l'unanimité le Comité Syndical valide cette proposition, avant d'établir la convention qui sera soumise à une prochaine commission.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

 Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 13 AVR. 2016